



Recycl'arbre

Règlement du concours



A l'occasion de son 8^e salon Bois-Environnement qui se déroulera les samedi 26 et dimanche 27 septembre 2015, la mairie de Chanu, en association avec le SIRTOM de la région Flers-Condé, organise un concours qui a pour objet :

La création d'un arbre en emballages et papiers recyclables.

Article 1: Collectivité organisatrice

Ce jeu est organisé conjointement par :

- la Mairie de Chanu
Route de Tinchebray
61800 Chanu
Tel 02.33.62.27.00
- le SIRTOM de la région Flers-Condé
10 rue Blin
61100 Flers
Tel 02.33.62.21.00
<http://www.sirtom-flers-conde.fr/>

Article 2: Objet du concours

Il s'agit de créer un arbre, **exclusivement à partir de déchets d'emballages et papiers recyclables**, c'est-à-dire qui doivent être présentés à la collecte sélective (selon les communes, sacs jaunes et gris, colonnes d'apport volontaire ou bacs jaunes).

Les participants au concours peuvent se procurer le guide du tri auprès du SIRTOM de la région Flers-Condé ou sur son site internet.

Dimensions maximales : 80 x 80 x 80 cm (approximativement)

Poids maximum : 20 Kg.

Article 3 : Conditions de participation

Ce jeu gratuit est ouvert aux écoles, collèges, centres de loisirs, structures périscolaires et familles du territoire du SIRTOM de la région Flers-Condé (liste des communes en annexe 1).

On distinguera les catégories suivantes :

- familles
- Périscolaires et centres de loisirs
- scolaires, cycle 1
- scolaires, cycle 2
- scolaires, cycle 3
- Scolaires, collégiens

Article 4 : Modalité de participation

Le bulletin d'inscription complété (annexe 2) devra parvenir aux organisateurs avant le mercredi 23 septembre 2015 à 16 heures.

Le bulletin devra obligatoirement rappeler le nom donné à l'œuvre, nom qui devra figurer de manière visible sur l'arbre ou son socle afin de pouvoir identifier au mieux ses créateurs.

Pour garantir la neutralité du jury, les coordonnées du candidat ne devront pas figurer directement sur l'arbre.

Il ne sera pris en compte qu'une seule inscription par foyer ou classe (même nom, même adresse postale). Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

Les créations devront être apportées le samedi 26 septembre 2015 avant 17h au complexe sportif de Chanu (route de Mortain), où elles seront exposées jusqu'à la fin du salon.

Article 5 : Sélection des gagnants

Un jury se réunira pour juger les œuvres réalisées et attribuer les prix. Les critères de jugement seront notamment :

- **la composition** : l'arbre devra être fabriqué uniquement à partir de matériaux issus d'emballages et papiers recyclables (en dehors des matériaux d'assemblage : colle, agrafes, scotch, vis, clous, etc.). Toute « erreur de tri » coûtera une pénalité. Pour éviter ces erreurs, les participants peuvent consulter le guide du tri du SIRTOM de la région Flers-Condé.

***Attention** : certaines collectivités participent actuellement à une expérimentation d'extension des consignes de tri des emballages plastiques. Le SIRTOM de la région Flers-Condé ne participa pas à cette expérimentation ; certains plastiques qui sont acceptés dans la collecte sélective d'autres collectivités ne le sont pas dans celle du SIRTOM : ne pas se fier au guide de tri d'une autre collectivité.*

- **L'esthétique et l'originalité** de l'œuvre présentée
- **La diversité des matériaux** utilisés (cartons, papiers, plastiques, acier, aluminium, briques alimentaires)

- Article 6 : Attribution des lots

Le jury proclamera les gagnants de chaque catégorie, et distribuera les lots, le dimanche 27 septembre 2015 à 16h30. Les gagnants devront être présents pour récupérer leur lot sur place.

Article 7 : Restitution des œuvres

Les participants pourront récupérer leurs créations, le dimanche 27 septembre entre 17h et 19h ou contacter au plus vite les organisateurs afin de convenir d'autres modalités.

Les gagnants autorisent la Mairie et/ou le SIRTOM à garder temporairement leurs œuvres après l'attribution des lots, afin de les exposer au public (une à deux semaines). Ceux qui souhaitent les récupérer ensuite prendront contact avec les organisateurs pour convenir des modalités de récupération.

Les organisateurs ne rapporteront pas les œuvres aux participants et se réservent le droit de donner ou jeter celles qui n'auront pas été récupérées dans un délai de quinze jours.

ANNEXE 1

Territoire du SIRTOM



ATHIS DE L'ORNE	FERTE MACE (LA)	SAINT CHARLES DE PERCY
AUBUSSON	FLERS	SAINT CHRISTOPHE DE CHAULIEU
BANVOU	FORET AUVRAY (LA)	SAINT CLAIR DE HALOUZE
BAZOQUE (LA)	FRENES	SAINT CORNIER DES LANDES
BEAUCHENE	LANDE PATRY (LA)	SAINT DENIS DE MERE
BELLOU EN HOULME	LANDE SAINT SIMEON (LA)	SAINT GERMAIN DU CRIOULT
BERJOU	LANDIGOU	SAINTE HONORINE LA CHARDONNE
BERNIERES LE PATRY	LANDISACQ	SAINTE HONORINE LA GUILLAUME
BREEL	LARCHAMP	SAINTE OPPORTUNE
BURCY	LASSY	SAINT JEAN DES BOIS
CAHAN	LENAULT	SAINT GEORGES DES GROSEILLERS
CALIGNY	MENIL-CIBOULT (LE)	SAINT JEAN LE BLANC
CARNEILLE (LA)	MENIL HUBERT SUR ORNE	SAINT MICHEL DES ANDAINES
CERISY BELLE ETOILE	MENIL VIN	SAINT PAUL
CHANU	MESSEI	SAINT PHILBERT SUR ORNE
CHAPELLE AU MOINE (LA)	MONCY	SAINT PIERRE D'ENTREMONT
CHAPELLE BICHE (LA)	MONTCHAMP	SAINT PIERRE DU REGARD
CHAPELLE ENGERBOLD (LA)	MONTSECRET	SAINT PIERRE LA VIEILLE
CHATELLIER (LE)	MONTILLY SUR NOIREAU	SAINT QUENTIN LES CHARDONNETS
CHENEDOLLE	NOTRE DAME DU ROCHER	SAINT VIGOR DES MEZERETS
CHENEDOUIT	PERIGNY	SAIRES LA VERRERIE
CLAIREFOUGERE	PIERRES	SEGRIE FONTAINE
CONDE SUR NOIREAU	PLESSIS GRIMOULT (LE)	SELLE LA FORGE (LA)
COULONCHE (LA)	PONTECOULANT	TAILLEBOIS
CRAMENIL	PRESLES	THEIL BOCAGE (LE)
DESERT (LE)	PROUSSY	TINCHEBRAY
DOMPIERRE	ROCQUE (LA)	TOURAILLES (LES)
DURCET	RONFEUGERAI	VASSY
ECHALOU	RULLY	VIESSOIX
ESTRY	SAINT ANDRE DE MESSEI	VILLETTE (LA)
FERRIERE AUX ETANGS (LA)	SAINT AUBERT SUR ORNE	YVRANDES

ANNEXE 2

Bulletin d'inscription

A renvoyer avant le **23/09/2015** au SIRTOM de la région Flers-Condé - 10 rue Blin - 61 100 Flers
Ou fax 02.33.62.21.01 ou sirtom.flers.conde@wanadoo.fr

Catégorie

☐ Particuliers

☐ Périscolaire et centre de loisirs

Scolaires

☐ Cycle 1

☐ Cycle 2

☐ Cycle 3

☐ Collège

Participants

Etablissement

Classe

Représentant (enseignant, adulte responsable) :

Autres participants (facultatif - nom des enfants par exemple)

.....
(Compléter au verso si nécessaire)

Coordonnées

Adresse

.....

.....

Mail

N° de tel joignable le dimanche 27/09/2015 après-midi (obligatoire)

Identification de l'œuvre

Nom (obligatoire).....

Descriptif ou commentaire (facultatif)

.....

.....

☐ J'autorise/nous autorisons les organisateurs à exposer cette œuvre temporairement.

Je souhaite la récupérer à la fin de l'événement, oui ☐/non ☐

Date et signature